



# Diplôme Inter-Universitaire Psychiatrie Criminelle et Médico-Légale

Diplôme de l'enseignement supérieur

2017-2018

Responsables pédagogiques

**Dr M. VOYER, Dr A. DELBREIL, Pr JL. SENON (Poitiers)**

Responsable universitaire : Pr N. JAAFARI (Poitiers)

Co-responsables : Pr W ELHAGE (Tours), Pr V. CAMUS (Tours), Pr B. GOHIER (Angers)

## 1- Définition et objectifs

La formation de psychiatrie criminelle et médico-légale aborde un vaste champ de connaissances criminologiques de manière transdisciplinaire (psychiatrie, psychologie, sociologie, droit, médecine légale...) grâce à de nombreuses collaborations.

Cette formation s'adresse aux médecins et professionnels de santé qui peuvent prendre en charge les troubles sous tendant les passages à l'acte criminel, notamment aux équipes de soins intervenant en milieu pénitentiaire, en UMD, en UHSA et aux équipes de secteur. Elle a aussi comme objectif de contribuer à la formation des experts psychiatres. Cette formation peut aussi accueillir des magistrats, avocats, psychologues, éducateurs ou étudiants en droit ou en psychologie, qui souhaitent approfondir leur formation initiale.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Apporter les bases légales, notamment de droit pénal général ou spécial et de droit médical, utiles aux psychiatres, aux psychologues, aux autres soignants, mais aussi aux juristes dans l'exercice de leur spécialité, en particulier si leur exercice les amène à exercer en milieu pénitentiaire ou s'ils ont une pratique expertale
- Développer les rapports entre criminologie et psychiatrie, notamment en ce qui concerne les conduites de déviance sociale, décloisonner les enseignements entre médecine, psychologie et droit
- Approfondir la clinique des troubles de la personnalité sous tendant des passages à l'acte criminel et étudier les maladies mentales criminogènes
- Apporter des éléments de psychiatrie de liaison en milieu pénitentiaire



- Approcher les stratégies thérapeutiques tout autant dans leur dimension individuelle qu'institutionnelle
- Étudier l'organisation sanitaire et réglementaire en psychiatrie médico légale
- Étudier l'interface Santé/Justice
- Approfondir les différents registres de l'expertise

## **2- Conditions d'inscription :**

Cette formation est accessible en formation initiale ou en formation continue.

Formation initiale requise : Le diplôme inter universitaire est ouvert en particulier aux médecins généralistes et spécialistes exerçant en milieu pénitentiaire, aux psychiatres privés comme publics et D.E.S. de psychiatrie à partir de la 2<sup>ème</sup> année, aux psychologues en exercice ou en formation de 3<sup>ème</sup> cycle, aux membres des équipes pluri-disciplinaires de psychiatrie, aux membres des équipes socio-éducatives et médico-psychologiques des institutions spécialisées. Les étudiants viennent de toutes les régions de notre pays.

## **3- Conditions d'admission :**

Les dossiers de candidature seront traités conformément au calendrier suivant :

- 1- Ouverture : 2 mai 2017
- 2- Clôture : 15 septembre 2017
- 3- Résultats : 1<sup>er</sup> octobre 2017

Le dossier de candidature doit être constitué d'une lettre de motivation et d'un CV, ainsi que d'une copie de diplôme requis, le tout à envoyer à la faculté :

U.F.R Médecine et Pharmacie  
Bâtiment D 1  
D.I.U. Psychiatrie Criminelle et Médico-Légale  
6 rue de la Milétrie - TSA 51115  
86073 POITIERS CEDEX 9

Chaque dossier est examiné individuellement par une commission, composée d'enseignants, conformément au calendrier ci-dessus.

Tout dossier incomplet ou parvenu postérieurement à la date limite de dépôt ne sera pas examiné.



Les candidats seront informés de la décision de la commission individuellement par mail. Les candidats retenus devront procéder à leur inscription qui ne sera effective et ne donnera droit à la remise du justificatif d'inscription que lorsque le règlement aura été effectué. En outre, un contrat de formation sera établi entre le stagiaire et l'établissement décrivant les conditions de déroulement de la formation.

### **Capacité d'accueil limitée à 30 personnes.**

#### **4- Organisation de l'enseignement :**

Le D.I.U. est organisé en 5 sessions de 2 jours chacune (18h), réparties sur l'année universitaire de novembre 2017 à mai 2018.

L'assiduité aux différentes sessions est obligatoire.

#### **Programme Prévisionnel**

SESSION 1 : données de base de droit pénal, organisation de la justice (à Poitiers)

SESSION 2 : la violence (à Poitiers)

SESSION 3 : victimologie (à Tours), psychiatrie de liaison en milieu pénitentiaire (à Poitiers avec visite du centre pénitentiaire de VIVONNE)

SESSION 4 : maladies mentales criminogènes, droit médical en psychiatrie (à Angers)

SESSION 5 : pratiques expertales (à Poitiers)

#### **5- Modalités de contrôle de connaissance :**

Le contrôle des connaissances comporte :

- un contrôle continu le dernier jour de chaque session
- un travail personnel écrit (mémoire ou article) présenté lors d'un oral commun organisé en juin

Il n'existe pas de note éliminatoire. Il n'existe pas de rattrapage.

Si le travail personnel n'est pas présenté dans l'année universitaire d'inscription, le candidat perd le bénéfice de l'ensemble des notes de contrôle continu (sauf cas particulier sur justificatif).

Pour obtenir le diplôme, le candidat doit valider l'ensemble des épreuves du contrôle des connaissances et le travail personnel.



## **Le travail personnel**

Il peut prendre deux formes, dont le choix est soumis à l'avis préalable du responsable de l'enseignement. Par ordre de préférence :

- un travail destiné à publication (article soumis ou prêt à soumettre)
- un mémoire (sujet et format à définir avec le responsable de l'enseignement)

## **7- Tarifs 2017-2018**

- Etudiants en 3<sup>ème</sup> cycle non-inscrits à Poitiers : 1026€ (joindre photocopie de la carte d'étudiant)
- Etudiants en 3<sup>ème</sup> cycle inscrits en DES à l'Université de Poitiers : 685€
- Formation continue auto financée : 1198€
- Formation continue financée par un employeur ou organisme : 1884€

Aucun devis nominatif ne sera établi.

Renseignements : [alexia.delbreil@chu-poitiers.fr](mailto:alexia.delbreil@chu-poitiers.fr)  
[melanie.voyer@ch-poitiers.fr](mailto:melanie.voyer@ch-poitiers.fr)  
[fc.medphar@univ-poitiers.fr](mailto:fc.medphar@univ-poitiers.fr)